

Ministère de l'écologie
et du développement durable

**COLLOQUE NATIONAL DE RESTITUTION DE LA
CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'EAU EN
FRANCE**

Mardi 13 juin 2006
Après-midi

La séance est reprise à 14 h 45.

M. CAFFIER.- Nous allons reprendre nos débats animés de ce matin. Je vous encourage à vous exprimer et à débattre avec les invités.

Dans la deuxième partie de cet après-midi, nous allons projeter la prochaine consultation 2007. La table ronde y sera entièrement consacrée.

Ensuite, Pascal BERTEAUD, Directeur de l'Eau au ministère, conclura la journée.

Dans un premier temps, nous allons organiser une autre euro/eau vision. La vision des Européens sur l'eau.

TROISIEME TABLE RONDE

➤ **Expériences européennes.**

M. CAFFIER.- J'ai le plaisir d'appeler :

- ✓ Barbara CHAMMAS, de Pologne.
- ✓ Anga PETRICA, de Roumanie.
- ✓ Erik MOSTERT, Néerlandais.
- ✓ Rogelio GLAVAN PLAZA d'Espagne, du Ministère de l'Environnement.
- ✓ Arnould LEFÉBURE qui nous parlera de l'Escaut.
- ✓ Inés AGUIRRE, de Grande-Bretagne.
- ✓ Matte HARE, d'Allemagne.
- ✓ Tharsi TAILLIEU, de Belgique, il nous parlera des pratiques européennes.
- ✓ Pierre-Yves THOMAS, de Wallonie, qui s'est déjà exprimé.

C'est une suite d'exposés et non pas un débat comme ce matin. Comme vous avez été très nombreux à poser des questions, nous avons prévu d'y répondre, mais sans donner de points de vue.

Nous écouterons Valentine BROUSSE qui, après les présentations, apportera quelques précisions de son ministère en matière d'eau.

Barbara CHAMMAS, responsable des actions de communication au sein de l'administration chargée de la gestion de l'eau dans la région de Cracovie,

--

va nous parler des actions conduites par les agents de l'administration ainsi que des réticences parfois rencontrées.

Mme CHAMMAS.- Bonjour à tous. Bon après-midi.

(Traduction...)

Nous n'avons pas encore eu de consultation du public, je vous parlerai de nos expériences en Pologne à partir d'un projet que nous avons travaillé de pair avec des expériences françaises. Nous avons testé la plupart des activités nécessaires pour établir un plan de gestion dans les bassins hydrologiques en application de la directive cadre.

Une de ces activités était la consultation du public. Nous avons bénéficié du soutien très actif des experts français pour ces actions, en particulier de Stéphanie CROGUENNEC et de Natacha JACQUIN qui nous ont apporté leur soutien.

Concernant la consultation du public au sein des bassins, nous avons commencé par le bassin de Cracovie et avons essayé d'utiliser le plus d'outils possibles. Tout d'abord, nous avons publié le résumé d'un rapport très technique et complexe. Nous avons également préparé un questionnaire puis une quinzaine de personnes nous ont aidé à distribuer les questionnaires et à expliquer comment les remplir.

Ensuite, nous avons organisé un débat public en deux étapes. La première sur la base de trois réunions avec les autorités locales et des organisations associatives, etc. Nous avons constitué un groupe de *leaders* qui nous a permis de mener ce débat public organisé en petits groupes, le système des tables rondes dont il a été question ce matin.

Chaque groupe a identifié les principales questions liées à la gestion de l'eau. Ensuite, nous les avons comparées à la liste des problèmes identifiés à l'origine dans les rapports techniques. Nous en avons tiré un certain nombre de leçons.

Nos activités ont fait apparaître un très faible niveau d'information sur l'écologie. Nous pensons donc que la consultation du public devra être précédée d'une campagne d'information environnementale. Nous avons jugé également utile de soumettre les documents au comité constitué des différents représentants des métiers et des acteurs dont nous avons inclus les remarques.

Avant de passer à la campagne nous avons jugé qu'il était nécessaire de faire appel à des outils différents et non pas de se focaliser sur un seul et unique outil. En effet, chaque outil apporte des résultats différents et à des objectifs distincts.

Le questionnaire est un très bon moyen de jauger l'opinion d'un grand nombre de personnes, mais il souffre de certaines limites. Il faut avoir un

--

soutien important, mener des actions d'information auprès des personnes qui vont distribuer et expliquer le questionnaire, ce qui induit des coûts.

Le débat est une superbe occasion de rassembler les personnes afin qu'elles parlent de problèmes sous différents angles. Ainsi, les compromis apparaissent, ce qui est complémentaire du questionnaire. Il était donc nécessaire d'avoir ces deux outils.

Il aurait été important d'organiser les réunions à la fin d'une journée de travail, pour attirer plus de personnes. Comme nous ne l'avons pas fait, nous n'avons pas bénéficié d'une grande fréquentation au cours de ces réunions. Nous avons aussi constaté que les invitations personnelles étaient très importantes, plus que les invitations ouvertes.

Des informations ont été distribuées par la poste, par des affiches et au niveau local. Nous avons constaté que le public ne répondait pas facilement à ce type de sollicitation et qu'il était difficile de susciter son intérêt. Le fait d'envoyer des invitations personnelles demandant de venir avec des amis ou la famille est un bon moyen de rassembler le public.

La coopération avec les autorités, collectivités et personnalités locales est une nécessité incontournable. Il faut aussi faire appel aux jeunes, aux étudiants, aux scolaires qui sont très actifs lors des réunions de consultation.

Il était très important d'utiliser les résultats du débat, de les prendre en compte et de présenter aux participants le fruit de nos activités. Nous n'avons pas traité cette partie. Au plan local, les personnes ont dit que ce retour d'information manquait.

Le questionnaire doit être plus concis et écrit dans un langage plus commun, qui ne soit pas technique. Les questions ne doivent pas être trop détaillées. Quand vous soumettez le document à consultation, au niveau régional ou du district, il faut y ajouter les points liés aux questions locales, ce qui permet au public de ces régions de répondre plus facilement.

Il est particulièrement important que les citoyens répondent, voient les résultats de cette consultation du public et qu'ils soient présents lors de la prochaine consultation.

(Applaudissements...)

M. CAFFIER.- Merci.

À présent, nous allons entendre M. Marre HARE, qui travaille pour un consultant qui exerce son activité à travers l'Union Européenne pour conseiller les autorités locales qui souhaitent mettre en place des modes participatifs de gestion de l'eau.

(Traduction...)

--

M. HARE.- En fait, je ne représente pas l'Allemagne, je suis Britannique et bénéficie de la possibilité de travailler en Hollande et en Allemagne pour soutenir les autorités de gestion de l'eau pour planifier et mettre en œuvre des processus participatifs pour le public et les parties prenantes. J'aimerais réagir sur quelques points par rapport à ce que j'ai entendu ce matin.

Il a souvent été écrit et dit qu'il n'est jamais trop tôt pour se lancer dans un processus de participation. Toutefois, dans certains cas il est trop tôt : par exemple quand on n'est pas préparé, que l'on n'a pas établi les fondations permettant de mettre en œuvre ce système de participation pour que le processus soit transparent et que le résultat puisse se transmettre.

Deux problèmes : il faut tout d'abord une bonne stratégie de gestion de l'information. Quand vous avez dépensé autant de millions pour collecter des informations auprès du public, une stratégie formelle est nécessaire pour interpréter ces données et expliquer comment chacune d'elles a été utilisée. De même, il faut avoir une traçabilité des informations permettant de dire aux personnes en quoi elles ont aidé au processus. Nous l'avons constaté, elle manque. Les personnes sont frustrées, irritées de ne pas savoir en quoi elles ont contribué au processus.

Autre point, il y a souvent une barrière, un blocage dans l'utilisation des informations procédant d'une consultation du public. En fait, les départements, les services au sein des organismes n'arrivent pas à prendre part ensemble au processus, c'est un paradoxe. Par exemple, un service va lancer un processus participatif, l'autre, responsable de l'ingénierie ou de la construction, va construire ce qui est nécessaire.

Nous avons connu ce type d'expérience dans la gestion de l'eau : nous avons essayé de construire un réservoir d'eau, et ce de manière participative, pour drainer l'eau d'une zone résidentielle vers un autre lieu. Nous avons essayé d'impliquer les collectivités locales pour créer ce réservoir avant de nous rendre compte que le service de construction, qui était deux portes plus loin dans le couloir, avait construit les maisons de l'autre côté de la colline. Toute personne qui a une connaissance de l'hydrologie sait que cela pose un problème pour le système de drainage.

Nous passons beaucoup de temps dans notre agence à faire en sorte que le processus de participation se fasse de manière fluide. C'est seulement ensuite que nous pouvons nous assurer que le public peut contribuer à faire ce dont il est question, ce dont nous avons besoin.

Un dernier point, l'argent, les financements. Pendant des mois et des mois, nous avons parlé aux parties prenantes des mesures qu'elles aimeraient voir appliquer dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau. Elles en étaient arrivées à la conclusion que c'était très bien, mais demandaient où était l'argent pour la mise en œuvre de ce projet.

--

Ce sera un gros problème pour les étapes à venir du processus de consultation. Il faut trouver des réponses. Par ailleurs, je sais qu'en Allemagne, l'argent pour soutenir la participation du public, viendra du processus même de consultation.

(Applaudissements...)

M. CAFFIER.- Inés AGUIRRE travaille à l'Agence Britannique de l'Environnement. Elle est chargée de suivre les actions de participation du public. Nous allons voir avec vous comment la Grande-Bretagne aborde cette consultation.

(Traduction...)

Mme AGUIRRE.- Merci beaucoup de nous avoir donné cette occasion d'écouter le retour d'expérience français. J'aimerais analyser la situation sous un autre angle.

Le premier niveau de participation du public est l'apprentissage de la communication, l'éducation du public au sens large, pour les questions liées à l'eau et aux plans de gestion des bassins. Ce point a très bien été compris dans l'expérience française.

Un autre niveau d'engagement correspond à la préparation de ces plans et à l'organisation d'échanges de vue sur leur contenu. Il faut que ces plans de gestion des bassins hydrologiques soient bien construits.

En Angleterre, nous avons lancé un projet pilote, financé par la Communauté Européenne et testé différents outils pour la réalisation d'enquêtes, l'utilisation d'Internet, la conception de bulletins d'information et d'autres moyens.

L'Agence de l'Environnement pour l'Angleterre et le Pays de Galles a décidé de ne pas reprendre cette démarche dans le reste du pays, mais de plutôt se limiter au strict nécessaire, car nous sommes déjà un peu en retard dans les délais de mise en oeuvre.

En adoptant une démarche plus pragmatique et centrée sur les plans de gestion qui doivent être efficaces lors de leur mise en oeuvre, nous évoluons vers une démarche qui concerne les principales parties prenantes. Cet effort va être surtout porté sur les districts ou comtés de ces bassins hydrographiques.

Dans les mois à venir, nous allons créer des groupes de discussion dans chacune de ces régions. Ils seront constitués de 15 représentants (en Angleterre et un peu plus aux frontières) dont des législateurs, co-traitants, organisations pouvant, d'une manière ou d'une autre, influencer le processus de réalisation des mesures.

L'intérêt de cette approche et de nous permettre de réaliser des plans de gestion qui conviennent à tous ceux qui y ont pris part.

--

Une implication plus large est peut-être nécessaire, mais il faut trouver un équilibre entre la consultation au sens large et les résultats attendus qui nécessitent plutôt la constitution de groupes de discussion efficaces. Pour les constituer, nous avons invité à des ateliers un grand nombre de personnes dans chacun de ces bassins fluviaux et rassemblé tous les secteurs concernés : agriculture, industrie, loisirs liés à l'eau. Chaque secteur a nommé ses représentants.

Ces représentants ont un double rôle : travailler au sein du groupe et communiquer pour constituer un véritable relais auprès du public.

L'Agence pour l'Environnement a déterminé des secteurs clefs qui doivent être représentés. Mais d'autres secteurs peuvent également demander à être représentés, notamment des secteurs spécifiques à certains bassins fluviaux.

Nous pouvons espérer arriver à un programme de mesures qui aura bénéficié de l'engagement des différents membres.

Nous pouvons également supposer que les personnes représentant un secteur ne pourront pas mobiliser l'ensemble de ce secteur, mais au moins sa structure centrale et l'influencer, d'une manière ou d'une autre, pour soutenir la mise en œuvre des plans de gestion.

Je vous remercie.

(Applaudissements...)

M. CAFFIER.- Anca PETRICA vient de Roumanie. Elle est chargée de la communication et de la participation du public au sein de l'administration responsable de la gestion de l'eau pour le bassin CRISURI. Ce sont trois rivières situées à l'Ouest du pays. Elle travaille à la sensibilisation dans les écoles et va organiser un débat public cette année.

Mme PETRICA.- Bonjour, je vais vous parler très brièvement d'un projet local.

(Projection de documents...)

(Traduction...)

Avant, j'aimerais dire qu'en Roumanie, nous n'allons pas procéder tout de suite à une consultation du public. Il nous faut d'abord déployer un projet d'information et d'éducation du public. Le projet s'appelle Crisuri Curaté, le nom d'une rivière, la plus importante de ce bassin.

L'objectif du projet est d'améliorer la participation du public dans la gestion de l'eau. Vous venez de voir une vue de ma ville natale.

Les groupes ciblés sont les enfants, entre 5 et 14 ans, et les adultes à partir de 18 ans.

En dessous, vous avez notre mascotte, « stropi », qui signifie goutte d'eau en roumain.

--

Ensuite, nous avons distribué un questionnaire dans les écoles et le taux de réponse a été de 87 %.

Une autre action phare a été l'organisation de cours dans les écoles. Environ la moitié des élèves ont pris part à des jeux divers et variés, spécialement créés pour ces écoles.

L'implication des autorités locales dans les présentations publiques a été très importante.

Quelques images : vous avez les tout-petits à partir de 5 ans, 250 dessins, 6 présentations aux publics adultes. Ensuite, présentation de jeux aux écoliers et étudiants, environ 40 maquettes réalisées, ce dont nous sommes fiers. C'est la première fois que nous menons un projet de ce type en Roumanie.

Maintenant nous avons un site Internet avec le nom du projet, qui permet aux personnes d'entrer en contact avec nous. Évidemment le projet n'est pas terminé. Demain, je dois rentrer en Roumanie pour une campagne d'actions auprès des écoliers, c'est la dernière semaine de l'année scolaire, après ils seront en vacances. Des boîtes à lettres ont été mises en place, elles permettront de rester en contact avec les enfants.

Voilà ce qui, jusqu'à présent, a été fait en Roumanie, mais nous ne nous arrêterons certainement pas là.

Merci beaucoup de votre attention.

(Applaudissements...)

S'ils vous intéressent, je tiens ces documents à votre disposition.

M. CAFFIER.- Pierre-Yves THOMAS vient de Belgique. Il est chargé de mission à l'Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable et est impliqué dans les consultations du public organisées en Belgique. Deux enquêtes sont en cours dans la région wallonne.

M. THOMAS.- Je remercie les organisateurs pour le très grand intérêt de cette journée.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je précise qu'en Belgique la compétence de l'environnement appartient aux régions.

Je m'exprime au nom de la région Wallonne. En Belgique, nous avons trois régions : Wallonne, Flamande et Bruxelloise.

La Wallonie est un territoire relativement petit, il correspond à trois ou quatre départements français, mais il possède la particularité de partager son territoire entre quatre districts internationaux.

Partant de ce fait, puisque nous sommes chargés d'organiser une enquête publique par district géographique, quatre documents sont soumis à consultation. Un document pour la Meuse, l'Escaut, le Rhin et la Seine (deux communes pour cette dernière.)

--

Pour soumettre à consultation ces documents, nous avons suivi la démarche française qui est de regrouper les première et deuxième consultations sur le programme de travail et la synthèse provisoire des questions importantes.

L'Administration a repéré 18 questions importantes, structurées en 5 enjeux :

- Les pollutions : domestiques, industrielles, agricoles, pesticides, sédiments contaminés, etc.
- Les fonctions écologiques et sociales des cours d'eau. Il s'agit de l'hydromorphologie et des loisirs aquatiques.
- La gestion des eaux souterraines.
- Les débits, crues, inondations, étiage et aménagements hydroélectriques.
- La bonne gouvernance et les questions économiques.

À retenir l'originalité de la démarche wallonne. Elle va plus loin qu'une consultation du public, c'est une enquête publique. Nous demandons aux personnes, via des questionnaires, de donner leur avis concernant les différentes problématiques, mais également d'aller plus loin et de faire des propositions d'amendements, des ajouts aux quatre textes soumis à consultation.

Ces ajouts peuvent nuancer certaines allégations ou, plus intéressant encore, rajouter des questions importantes qui ne figureraient pas. C'est ainsi, alors que nous n'avons pas encore terminé la première enquête publique, qu'il apparaît que nous allons parler de la qualité des eaux domestiques, des plantes invasives, de la récupération de l'eau via des citernes, etc.

Pour résumer tout cela, il faut dire que la démarche en Région wallonne est essentiellement qualitative. Nous sommes plus intéressés par l'obtention de bonnes propositions d'amendement que par de nombreuses réponses aux questionnaires.

Nous pourrions parler de la médiatisation, mais je crains de déborder sur le temps qui m'est imparti. Toutefois, je précise que ce qui a vraiment bien fonctionné est le site Internet. Nous avons eu 5 800 réponses en provenance du site et 200 écrites. Les réponses écrites étaient donc très marginales.

L'envoi d'un petit document - il trouve dans vos documents - a eu beaucoup de succès. Il a été glissé dans les factures d'eau, via les distributeurs. L'avantage est que la Fédération des Distributeurs ne nous a pas fait payer l'expédition de ces dépliants. Il faudra voir si c'est possible pour envoyer des questionnaires, mais je crains que cela fonctionne moins bien.

--

Par rapport à la France, notre campagne de médiatisation a été plus économique. Nous n'avons pas eu de publicité à la télévision, juste une campagne de publicité radio.

Je reste à votre disposition pour toute autre demande d'information.

(Applaudissements...)

M. CAFFIER.- Merci Pierre-Yves THOMAS.

Nous allons rester en Belgique. Arnould LEFEBURE est le Secrétaire Général de la Commission Internationale de l'Escaut. Ce fleuve prend sa source en France, il traverse la Belgique puis les Pays-Bas. Alors comment réussir à travailler avec des législations et des États différents ?

M. LEFEBURE.- Bonjour.

Effectivement, le district international de l'Escaut s'étend sur trois pays, mais en fait sur six parties, comme l'a déjà dit Pierre-Yves THOMAS.

En Belgique, la politique de l'eau est répartie entre quatre acteurs ou États. Pour les eaux côtières et maritimes, c'est l'État fédéral belge ; pour les zones intérieures ce sont les régions flamande, capitale et wallonne. Ce sont donc six acteurs autour de la table, presque une consultation du public chez nous.

Dans quel cadre se déroulent les discussions ? Dans celui de la Commission Internationale de l'Escaut, mise en place par un accord intergouvernemental, signé en décembre 2002 et faisant suite à un premier accord signé en 1994 à Charleville-Mézières. Il institue cette coordination sur une zone allant de la Somme jusqu'à la Zélande, comprenant environ 13 millions d'habitants.

Notre particularité est le projet SCALDIT, qui bénéficie d'un financement INTERREG, avec deux objectifs :

Le premier était la réalisation d'un état des lieux faitier du district hydrographique international de l'Escaut. Il est maintenant publié et disponible sur le site « scaldit.org » ainsi que sur celui de la Commission.

Le deuxième était de placer les premières briques du plan de gestion du District International de l'Escaut.

Ce projet SCALDIT, par son financement et sa méthodologie, nous a permis d'arriver à une communication beaucoup plus importante, ce qui est primordial pour nos résultats.

Comment s'organise la coordination internationale des consultations du public ?

Je vais vous décevoir un peu : la Commission Internationale de l'Escaut n'a pas compétence pour ces consultations du public. Elle doit coordonner la mise en oeuvre de la directive-cadre mais n'a pas la compétence de les organiser. Pourquoi ?

--

En France, avec six agences de l'eau, vous avez des systèmes très différents. Dans six États, vous pouvez vous imaginer à quel point la mise en œuvre, les calendriers, les règles, les procédures et le cadre légal sont différents.

Pierre-Yves THOMAS de la Région wallonne pourra vous parler de cette procédure d'enquête publique. Pour la Région flamande, Tharsis TAILLIEU abordera ce point, la procédure est plus légère. Aux Pays-Bas, mon collègue Érik MOSTERT la mentionnera également. Je n'ai donc pas grande chose à dire quant à ce qui a été fait là.

La coordination se fait dans le cadre d'un projet de communication et de participation du public où se retrouvent, dans un forum, tous les experts en charge de sa mise en œuvre, ainsi que des ONG.

Ils échangent sur les procédures, les calendriers et les stratégies. Ceux qui sont en avance sur certains points défendent leur programme face à leurs collègues. Les autres essaient de compléter leurs futurs programmes de participation.

Voilà la première valeur ajoutée donnée. Le projet SCALDIT bénéficie de financements et permet de nombreuses publications au niveau international. Elles s'adressent à un public cible spécialiste de la directive-cadre. Des événements ponctuels tels que des croisières, des symposiums sont également organisés. Notre symposium de clôture a lieu le 24 octobre prochain. Vous êtes tous invités.

Nous pouvons nous demander pourquoi il est important, au niveau international, de nous coordonner, puisque chacun est responsable en propre de la façon dont il va mettre en œuvre cette directive-cadre.

Notre expérience, outre les différentes expériences que nous avons eues, est tirée du fait que les spécialistes de la directive cadre doivent communiquer ensemble et qu'il est important de communiquer de façon détaillée avec le public.

Il apparaît aussi que la participation du public doit se faire dans un premier temps avec les parties prenantes. Nous l'avons vu ce matin, une consultation sans information préalable ne fonctionne pas, les personnes ne sachant pas pourquoi elles vont être consultées. Il faut donc préparer cette consultation par une pré-information du public.

Cette coordination internationale n'est possible que dans un cadre approprié, avec des règles strictes et un cadre clair comme celui d'une Commission Internationale. Elle montre à quel point le financement est primordial.

Voilà le message que je voulais vous faire passer. Merci.

(Applaudissements...)

--

M. CAFFIER.- Merci. Nous allons partir en Espagne avec Rogelio Galvan Plaza. Il fait partie du bureau de la planification hydrologique de la confédération de l'Ebre, au sein du Ministère espagnol de l'Environnement.

Nous allons voir, avec lui, comment l'Espagne prévoit d'organiser les consultations du public au titre de la directive-cadre et peut-être comment il voit ce qui se passe en France.

M. PLAZA.- Merci.

(Traduction...)

(Projection de documents...)

Nous sommes ici au Nord-Est de l'Espagne, avec un espace de 15 000 kilomètres carrés. Nous avons un conseil de district qui a été créé en 1985. Il tombe à présent sous la directive cadre européenne.

L'objectif de ce conseil est de négocier et de faire approuver les documents de gestion du district concerné. Il y a dans ce cadre, des représentants du Gouvernement, de la Région, des usagers, des municipalités, des institutions, des associations travaillant dans le domaine de l'eau et des collectivités locales.

Nous organisons des réunions de district avec un ensemble d'acteurs : les usagers des eaux, les écologistes, et d'autres encore. L'objectif est de traiter les questions qui touchent à ce bassin hydrographique.

Par ailleurs, nous mettons en oeuvre un processus participatif à différents niveaux. Nous organisons ces réunions avec des acteurs spécifiques agissant également dans ce bassin et avons un catalogue de propositions. L'objectif est d'avoir un processus ascendant par le biais duquel les personnes, le public peuvent faire passer des messages, communiquer et savoir exactement ce qu'ils font et quels sont leurs problèmes.

Par ce biais, nous pensons obtenir une véritable réflexion émanant de personnes touchées par les problèmes liés à l'eau. Les personnes sont surtout intéressées par ces problèmes, les bénéfices qu'elles pourront en tirer et la manière dont elles vont pouvoir participer à la mise en oeuvre.

Notre effort principal a consisté à connaître leurs avis et communiquer sur l'impact des projets/propositions envisagés sur leur propre territoire, dans leur bassin et sous bassin.

Nous devons également travailler avec les collectivités locales et le Ministère de l'Environnement, et rendre tout cela possible avec l'aide des régions concernées du bassin.

Vous avez un exemple du processus que nous menons à bien. Vous avez ici le cas d'une rivière Verba (?) avec un bassin hydrographique. Un travail est engagé, il réunit les différents acteurs pour disséquer les messages et trouver des solutions pour résoudre les problèmes de cette la rivière.

--

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements...)

M. CAFFIER.- Merci beaucoup.

Nous retournons en Belgique. Tharsi THAILLEU est professeur de psychologie du travail et des organisations. Il aide des gestionnaires de l'eau à faire face aux situations conflictuelles entre acteurs de l'eau. Il s'occupe de ce qui va mal. Dans le domaine de l'eau, il y a parfois des conflits, il intervient et aide les gestionnaires à les régler.

M. TAILLIEU.- Bonjour.

(Traduction...)

J'aimerais vous faire part d'une nouvelle approche élaborée

Le Gouvernement flamand recherchait une participation beaucoup plus active du public. Avant ce projet, il n'y avait pas vraiment de formation sur place. Il a été décidé de travailler de manière interactive avec des groupes de 30 à 40 personnes. Des responsables de projets néerlandais et belges ont travaillé ensemble pendant une journée dans le cadre d'une simulation.

L'objectif était d'adopter une approche transversale. L'idée était de traiter des problèmes de gestion, de construction et d'utilisation de ressources hydrographiques. Dans le cadre de la simulation, il était demandé à chaque participant de s'identifier, de s'imaginer à la place d'une partie intéressée. Un problème est soumis, il faut essayer de trouver une solution. On ne se concentre pas sur les solutions en particulier, mais plutôt sur les actions pouvant conduire à une solution. Il faut faire participer, légitimiser les personnes réunies autour de la table, mettre en oeuvre les idées, solliciter l'engagement et la participation et essayer de redoubler d'efforts pour arriver à un consensus.

Le *leadership*, c'est le deuxième exemple, a un rôle très important. Si vous travaillez dans un cadre où vous n'êtes pas en position d'autorité, vous allez probablement être perdu car cela ne vous intéresse pas, vous savez que vous n'avez pas beaucoup de poids. Par conséquent, il faut faire en sorte de maintenir l'intérêt des personnes et de répartir les responsabilités.

Quels sont les différents rôles sous les feux de la rampe, ceux qui sont plus à la marge ? On essaie de répartir les responsabilités autour de la table et de maintenir les intérêts des uns et des autres.

Les participants doivent à chaque fois jouer deux rôles : participer à la réunion, jouer le rôle d'une partie intéressée et également celui d'expert, dans un domaine ou un autre. Il faut faire en sorte de maintenir l'intérêt pour que les personnes continuent à rester autour de la table. Voilà quel est le concept de ces réunions.

--

Très souvent les personnes ne s'intéressent plus à ce qui se passe quand elles se sentent laisser de côté. Il faut qu'elles s'habituent à travailler dans la diversité, ce qui peut être très positif.

Je pourrai continuer en décrivant les problématiques autour desquelles nous travaillons. Comment travailler de manière indépendante alors que vous n'avez pas beaucoup d'autorité ?

Mais je m'arrêterai ici pour aujourd'hui.

Merci beaucoup.

(Applaudissements...)

M. CAFFIER.- Nous allons terminer cette série d'exposés avec Erik MOSTERT des Pays-Bas. Il a participé à un groupe de travail européen sur la participation du public (Harmoni-COP). Il va nous dire ce qui se passe en ce moment dans son pays.

(Traduction...)

M. MOSTERT.- Merci beaucoup. Que se passe-t-il aux Pays-Bas ? C'est quelque peu différent de la situation française, nous ne portons pas tellement d'attention aux questionnaires dont nous avons beaucoup entendu parler.

Avant de poursuivre sur les Pays-Bas j'aimerais insister sur ce qu'est la participation du public.

L'article 14 de la DCE donne cette définition : deux éléments sont nécessaires. Tout d'abord, la participation active de toutes les parties intéressées. Ensuite viennent les cycles de consultation du public. Il ne faut surtout pas laisser de côté la participation active, mais au contraire l'encourager.

Voilà ce que dit cette directive cadre. C'est de cela dont nous parlons ici.

L'objectif de la DCE est de fixer des objectifs environnementaux et de mettre en oeuvre des mesures pratiques. Dans le cadre de cette directive, il faudrait vraiment se poser les questions suivantes : comment faire participer ? Comment faire figurer cette participation dans le processus de la DCE pour atteindre les objectifs ? Comment trouver ensuite, par le biais de cette participation active, des mesures de mise en oeuvre ? Ensuite, nous pourrons parler d'indépendance.

Vous voulez savoir comment nous travaillons aux Pays-Bas, comment nous avons essayé d'impliquer les personnes pour réaliser ces objectifs. Ce n'est pas parfait, mais nous avons engagé beaucoup d'actions intéressantes.

Tout d'abord, depuis plusieurs années, nous avons lancé un certain nombre de campagnes d'information du public dans les journaux, à la télévision, à la radio.

--

Les Pays-Bas vivent avec l'eau. Nous nous concentrons sur les problèmes de quantité d'eau, ceux liés à sa qualité et à la directive-cadre sur l'eau. Beaucoup de plans d'actions ont été engagés, l'eau étant extrêmement importante aux Pays Bas.

Il a également été question de la proximité. Nous sommes dans une position assez avantageuse et disposons d'un certain nombre de documents qui vont être affichés. La période de consultation durera six mois, des groupes de réflexion vont être organisés par le ministère et d'autres acteurs. Je n'ai pas le temps de m'attarder sur ce point.

Nous avons un questionnaire, il n'est pas très long, mais assez documenté. Nous essayons de mettre en place des éléments de participation active au plan national, certains acteurs touchent l'ensemble du pays.

Aux Pays-Bas, nous avons quatre bassins avec le Rhin, divisés en zones géographiques. Pour chacune d'elles, des petits groupes de travail se sont constitués au niveau local.

Je travaille dans le domaine de la qualité, de la gestion. Un collègue ingénieur pourrait vous fournir plus d'informations détaillées à ce sujet. Au plan local, des mesures potentielles nous permettent d'observer les réactions des personnes.

Il me reste deux minutes pour vous donner un exemple : le terme participation est très sympathique, mais vous ne pouvez pas faire participer un millier de personnes. Nous travaillons avec des personnes qui oeuvrent dans les associations, les bassins. Bien évidemment, nous commençons par-là.

Il existe d'autres exemples aux Pays-Bas où cela fonctionne, où l'on arrive à avoir une participation plus active. Je pense à un projet qui concernait les problèmes d'eau souterraine. Il existait des réglementations touchant notamment les agriculteurs et il était question d'en mettre en place d'autres plus strictes. Les agriculteurs s'y sont opposés.

Il était donc difficile de mettre en oeuvre la réglementation. Il y avait deux parties, aucune d'elles ne pouvait imposer sa volonté à l'autre. Que s'est-il passé par le biais de la consultation ? L'Organisation des exploitants agricoles régionaux a pris l'initiative de présenter une proposition dans le cadre d'un projet interrégional.

Est-il toujours possible de travailler, de réaliser quelque chose ensemble afin de réduire les points de litige ? Le projet a été mis en oeuvre grâce à un cofinancement. Ainsi chaque agriculteur a pu obtenir des aides pour parvenir à une meilleure gestion de l'eau. Le résultat a été assez positif.

Un ensemble de structures a été construit, les effets négatifs sur l'environnement ont été réduits. La quantité et la qualité de l'eau se sont améliorées.

--

Ce sont les agriculteurs qui ont été à l'origine de cela. C'est un exemple, il y en a d'autres.

Merci beaucoup de votre attention.

(Applaudissements...)

M. CAFFIER.- Merci beaucoup. La parole est à Valentin BRUSTUR qui travaille au Ministère de l'Environnement en Roumanie.

(Traduction...)

M. BRUSTUR.- Merci de me donner l'occasion de m'adresser à vous.

J'aimerais vous parler des activités d'information et de communication du Ministère de l'Environnement de Roumanie, bien que ma collègue en ait parlé un peu.

L'Administration de l'Eau s'occupe de la mise en oeuvre de la DCE. Nous gérons certains bassins versants en commun avec la Hongrie. Nous participons à un projet commun dans le cadre d'un accord de coopération avec le gouvernement français, à l'échelle d'un bassin versant.

Nous avons prévu des questionnaires portant sur les principales questions liées à l'eau et à sa gestion. Un débat public est en cours de préparation dans une zone pilote qui a été choisie.

La journée du Danube se célèbre le 29 juin depuis 2004. La Roumanie, sous l'égide du Ministère, du Gouvernement roumain et d'autres pays, célèbre cette journée, organisée sous les hospices de l'ICPAD (Commission Internationale pour la Protection du Danube).

Cette occasion unique nous permet de sensibiliser les personnes aux enjeux du Danube et, cette année en particulier, à la protection de la qualité de l'eau et à son importance pour la flore et la faune, surtout les poissons.

Cette année, nous avons accordé une place particulière aux enfants. À cette occasion, notre Ministère a lancé un plan de solidarité qui implique différentes administrations et acteurs locaux à travers le pays.

Les principaux enjeux régionaux de ce plan sont les suivants :

- Renforcement de l'accès à l'information et de la participation du public au processus de décision. Dans ce cadre, nous avons développé des activités pour renforcer le rôle des comités et celui du public.
- Prise de décision concernant l'eau.
- Organisation d'un coin « enfants » sur le site web de notre Ministère. Ce dernier prend en compte le fait que les enfants sont des démultiplicateurs du message et que leur connaissance pourra générer une meilleure connaissance du public.

--

Des enfants présentent, en ligne, des actions pour l'eau et l'environnement. Voici une petite brochure sur la vie dans la Mer Noire. Nous voulions sensibiliser les enfants au fait que dans la Mer Noire vivent de nombreuses espèces qui demandent à être protégées.

- Élaboration de deux stratégies éducatives pour les enfants et les adultes. Elles peuvent être déployées pour les campagnes d'éducation. Pour la première fois la stratégie consacrée aux enfants a été utilisée pour le projet dont ma collègue vous a parlé tout à l'heure.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements...)

M. CAFFIER.- Y a-t-il des questions portant sur des points très précis ?
(Aucune.)

(Traduction...)

M. HARE.- Une question à mon collègue Pierre-Henri THOMAS.

Vous avez reçu 8 000 réponses à votre questionnaire, dont certaines étaient des réponses ouvertes. Les personnes pouvaient faire des commentaires, écrire ce qu'elles désiraient et poser des questions. Comment avez-vous fait pour traiter ces informations qui ont dû nécessiter un travail énorme ?

Comment avez-vous traité la gestion, la traçabilité de l'information ? Où et comment ces informations ont-elles utilisées ?

M. THOMAS.- Peut-être ai-je dit que nous espérons 8 000 réponses, mais pour le moment nous en avons reçu 6 000.

La réponse électronique au questionnaire renvoie directement la proposition à un article. Derrière cet article, nous avons une base de données, ce qui permet d'avoir sur un même tableau, un ou plusieurs articles.

J'espère que je me fais comprendre. On répond à une question par voie électronique en l'envoyant par rapport à une thématique, celle des pesticides, par exemple. Une base de données permet de répertorier toutes les propositions ayant trait à cette question importante des pesticides. On peut par la suite, quand la consultation est terminée, repérer toutes les propositions qui sont les mêmes ou différentes.

On synthétise toutes ces propositions d'amendements et on crée des options, par exemple : option1 : laisser le texte en l'état. Option 2 : être beaucoup plus sévère face aux produits phytosanitaires. Option 3 : être beaucoup plus laxiste. C'est très schématique, mais nous procédons de cette manière.

L'avantage d'Internet est de pouvoir disposer d'une base de données qui se remplit automatiquement.

--

Pour la question qui a trait à la traçabilité, toutes ces propositions d'amendements sont reliées à l'auteur de la proposition. Celui-ci verra, au terme de la consultation, si sa proposition a été prise en compte ou non. Nous sommes un bureau d'études et sommes là comme facilitateurs, nous ne prenons pas la décision finale, c'est le comité de lecture.

M. LEFEBURE.- Nous avons vu ce matin le Parlement des Jeunes du bassin Artois-Picardie. Il en existe un à Bruxelles, un autre pour l'environnement se met en place en Région wallonne. Pour le bassin de l'Escaut, il est envisagé de créer un parlement pour tout le district.

J'ai appris qu'une initiative identique était mise en place en Roumanie, une sorte de Parlement des Jeunes pour l'eau, est-ce exact ?

(Traduction...)

M. BRUSTUR.- Bien sûr, il y a le Parlement des Jeunes pour l'eau. Il existe en Roumanie également. Nous avons des représentants et collaborons avec eux, en particulier pour la journée du Danube.

Pour autant que je sache, une réunion s'est tenue l'année dernière dans le delta du Danube, elle a été fructueuse. Nous collaborons avec eux et échangeons des idées.

Pour ce qui est du coin des jeunes sur le site web, nous les invitons à participer et prenons en compte leurs opinions et suggestions.

Nous recevons aussi des appels téléphoniques. Les maternelles et les écoles primaires participent à ces activités. Lorsque je serai de retour à Bucarest, je mettrai sur notre site Web quelques dessins à côté de ceux que nous avons déjà à l'affiche pour la campagne du Crisuri Curaté. Nous aimerions que, sur ce site, les enfants affichent des dessins plus spécifiquement liés à l'eau venant des écoles et écoles primaires.

(Traduction...)

Mme AGUIRRE.- Une question adressée à notre collègue néerlandais : il nous a donné l'exemple d'agriculteurs qui ont été à l'origine d'actions et force de propositions. Ma question est de savoir ce que vous faites pour encourager les personnes à s'impliquer activement. Les aidez-vous dans ces initiatives ?

(Traduction...)

M. MOSTERT.- Nous avons des personnes, des parties prenantes, des organisations. La plupart du temps, l'attention est essentiellement dirigée vers les organisations. Mon impression est que tout se passe bien.

Parmi les parties prenantes, différents groupes permettent de couvrir les niveaux locaux, régionaux et nationaux sur la base de projets. Nous avons eu des échanges, il y a deux mois, sur la nécessité de cibler ces citoyens en particulier. Cela ne me semblait alors pas encore nécessaire. Ces

--

personnes ne devraient être ciblées que lorsqu'il s'agira de mesures concrètes.

Mon impression est qu'il serait déjà utile de contacter des personnes non organisées, des habitants, car ils peuvent être critiques. Les citoyens aux Pays-Bas ont le sens critique.

Dans notre pays, la gestion des eaux est surtout l'affaire de spécialistes qui échangent entre eux, en général les personnes ne peuvent pas comprendre. Peut-être est-ce la même chose en France et dans d'autres pays.

Il me semblerait utile d'organiser quelque chose ressemblant à des groupes de consommateurs. Il ne s'agit pas de dire qu'il y a 16 000 parties prenantes ou de créer des groupes pour tous. Il s'agit d'écouter un peu plus les citoyens.

En tout cas, là, nous ne sommes pas encore arrivés à un consensus.

M. THOMAS.- Il ne faut pas simplement les faire adhérer, mais les garder avec nous. Nous faisons des efforts dans ce sens. Je peux vous dire que c'est une tâche difficile pour que tout le monde reste à bord.

M. CAFFIER.- Merci beaucoup d'avoir participé à cette table ronde.

QUATRIEME TABLE RONDE

➤ Perception de la consultation par les acteurs de l'eau – Les prochaines étapes

M. CAFFIER.- J'appelle :

- ✓ Dominique. JOURDAIN, Maire de Château Thierry, représentant de l'Association des Maires de France.
- ✓ Richard DARTOUT, chargé de mission à l'agence de l'eau Seine-Normandie.
- ✓ Reine-Claude MADER, représentante de la Confédération au Logement et au Cadre de Vie.
- ✓ Bruno DETANGER représentant de la FENARIVE.
- ✓ Guy VASSEUR, représentant de l'Association Permanente des Chambres d'Agriculture.
- ✓ Jean-Pierre CAILLAUD, Directeur du CPIE Val de Gartempe.
- ✓ M. GIORDANI, Maire de Salice en Corse et membre du comité de bassin Corse.

--

- ✓ Pascal BONNETAIN, Président de la Commission du Comité du bassin Rhône-Méditerranée.
- ✓ Daniel OUSTRAIN, Responsable des Ressources pédagogiques du réseau École et Nature.

Merci d'être ici. Nous allons commencer par un petit bilan de la journée d'hier au cours de laquelle les résultats du bassin Seine-Normandie ont été présentés.

M. DARTOUT.- Je vais résumer. Effectivement, hier le bassin Seine-Normandie a réuni les participants et acteurs de la consultation 2005 pour dresser le bilan de ce qui s'est passé, présenter la synthèse des résultats, raconter ce que nous allons en faire, essayer de faire le point sur les outils et les méthodes pour dégager le bon grain de l'ivraie et construire ensemble une stratégie efficace pour 2007.

Finalement, la concordance de vues est assez générale entre ce qui s'est dit hier et ce qui a été exprimé aujourd'hui. Au plan des outils et des méthodes, des axes majeurs se dégagent.

La complémentarité des outils de consultation est apparue nécessaire. Nous avons tous travaillé avec un questionnaire plus ou moins critiquable. Il va falloir peut-être retravailler avec un autre pour aider le public à s'exprimer. Tout le monde dit qu'il doit être plus court, plus simple pour que les personnes le comprennent. Cependant, la politique de l'eau est compliquée, il est difficile de poser des questions sur un thème aussi complexe.

Un gros travail doit être réalisé. Co-construire ce questionnaire avec les partenaires associatifs et les collectivités est apparu une bonne idée, mais nous ne savons pas encore comment.

En revanche, envoyer un questionnaire dans toutes les boîtes à lettres paraît être, pour les grands bassins, un mauvais emploi des fonds publics. Nous avons fait des estimations financières qui aboutiraient à des chiffres supérieurs au M€. Ce n'est pas le tout d'envoyer les questionnaires, il faut ensuite les traiter et les analyser. Que faire des avis émis par les personnes ? Comment les restituer ? Finalement, avec 3 à 4 000 réponses, nous savons ce que pensent les personnes.

Faut-il envoyer 2 ou 6 millions de questionnaires sur le bassin Seine-Normandie ? Les instituts de sondage avec qui nous avons travaillé, notamment le bureau d'étude BVA, disent : nous avons 3 000 réponses, devons-nous continuer à les analyser ? Pour moi, il faut que tout soit lu et analysé. Un institut de sondage dit qu'avec 1 000 réponses il obtient les tendances. Nous sommes assez partagés.

En revanche, un élément apparaît évident, il faut travailler avec les relais d'opinion et principalement les collectivités. La personne de Dijon l'a dit ce matin : les collectivités, les élus en charge de la politique de l'eau, les

--

syndicats intercommunaux sont les acteurs privilégiés. Il faut les associer à la démarche.

Les élus savent communiquer avec leurs administrés. Ils ont à leur disposition une panoplie de produits, bulletin municipal, affichage municipal. Les communes de plus de 5000 habitants ont légalement l'obligation de réunir des commissions consultatives des services publics. Servons-nous de ces outils, essayons de travailler le plus possible avec les collectivités mais également avec le secteur associatif. Ce dernier doit, en bonne synergie avec les collectivités, essayer de bâtir et de construire des outils permettant d'associer les publics et de leur faire comprendre les enjeux de la politique de l'eau.

Nous pouvons, au titre de la complémentarité, développer les débats publics. Nous l'avons fait dans le bassin Seine-Normandie. La question se pose de savoir s'il faut accroître la légitimité avec des débats organisés par la Commission Nationale du Débat Public. Là, nous craignons d'entrer dans des logiques très administratives et codifiées, donc plus lourdes à construire, mais sûrement plus légitimes quant au rendu de ce qui s'est dit dans les débats publics.

Un point a été soulevé, les notions de conférence de consensus et de sondage d'opinion. Nous pourrions ainsi largement compléter le questionnaire et la collecte d'avis du public à travers un questionnaire.

Donc, un débat public, pourquoi pas des conférences de consensus ou de citoyens. Je n'ai pas de bons souvenirs des conférences de citoyens. Je me souviens du ministère qui avait organisé une conférence sur les boues des stations d'épuration. Ce sont des outils très lourds à manier et très codifiés.

À travers cette panoplie d'outils, nous pourrions essayer de co-construire cette consultation avec les partenaires, majoritairement les collectivités locales et les associations.

Les idées sont plus claires. Cette journée a été une sorte de confortement de ce qui s'est dit hier sur le bassin Seine-Normandie. Nous ne sommes pas si éloignés les uns et les autres. Nous allons arriver à bâtir une stratégie nationale dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions.

M. CAFFIER.- Reine Claude MADER, que retenez-vous de ce qui s'est dit dans cette consultation ? Avez-vous des critiques à formuler ?

Mme MADER.- D'abord un compliment : je souligne que c'est la première fois qu'un aussi grand nombre de personnes a participé à une consultation publique. Pour nous, le monde associatif, ce point est très important.

Jusqu'à présent la consultation se déroulait dans un certain nombre d'instances administratives où sont représentées toutes les parties

--

concernées. Cependant les associations, à une ou deux personnes près, n'ont pas tout le poids que nous souhaiterions.

Nous constatons que cette consultation publique, même si elle a rencontré des difficultés est très payante pour nous. Pour la première fois, un grand nombre de personnes a discuté du problème de l'eau. Il est très important de faire sortir ce sujet du débat d'un cercle d'initiés.

Au sujet de ce qui vient d'être dit, sur la méthode, j'ai regretté qu'elle ne soit pas uniforme sur l'ensemble du territoire.

J'ai participé aux discussions qui ont eu lieu sur les campagnes de communication ou autres, en tant que membre de la Commission Nationale de Débat public justement. J'ai une expérience d'un débat très structuré et différent qui rassemble de nombreuses personnes. Je pense qu'il aurait été payant, même si les régions avaient une force de propositions certaine, d'avoir une même méthode pour tous les bassins. Nous y aurions certainement gagné.

Une synergie peut se créer quant aux dates retenues. Nous devons y réfléchir à l'avenir. En fait, je ne critique pas ce qui a été fait, mais peut-être ne l'avons-nous pas suffisamment exploité.

La question des moyens a été soulevée. Oui, une consultation publique nécessite des moyens, non seulement pour les outils mis à disposition du public mais aussi pour les acteurs. Tout à l'heure on nous parlait du rôle des associations, il faut savoir que pour elles le problème des moyens est très important et qu'il faudra le traiter.

Faut-il ou ne faut-il pas envoyer des questionnaires, rédigés dans un langage compréhensible, à toutes les personnes ? Je n'en suis pas certaine. Nous rentrons carrément dans un débat public au sens propre du terme, cette méthode permet de proposer quelque chose de plus léger. Dans ce cas, nous devons nous interroger pour savoir comment le message parvient au public. En définitive, dans les débats, même publics et disposant de moyens importants, nous constatons qu'il y a toujours un cercle de personnes initiées, qui ont un message très fort à faire passer et qui monopolisent le débat. Des améliorations doivent être envisagées.

Il faut réfléchir aux propos d'un intervenant. Nous ne pouvons pas arriver avec un message sur un sujet, nous retirer à un moment donné et revenir six mois ou un an après. Il faut assurer une continuité dans les discussions. Le problème de l'eau est important, les consultations sont un point fort, mais le reste du temps, il faut qu'il y ait également des discussions, que les débats se poursuivent. Un travail doit être effectué auprès des jeunes, tout le monde a reconnu que c'était un public relais intéressant.

Un point n'a pas été abordé, le dialogue qui s'instaure entre les différents interlocuteurs. Un débat a lieu, le public est consulté, il faut donc lui

--

assurer la réponse, lui renvoyer un message, traiter son information. Tout à l'heure la difficulté à traiter des milliers de questionnaires a été soulevée. Néanmoins, pour les sujets importants nous devons apporter cette réponse.

Le public veut savoir à quoi a servi la consultation, il faut en tenir compte. Il ne vient pas pour entendre un message, il a aussi quelque chose à dire. Il faut donc lui apporter une réponse, qui peut-être ne le satisfera pas complètement, mais il doit avoir l'impression que son point de vue a été pris en compte et que des suites seront données, même si elles ne vont pas aussi loin que ce qu'il aurait souhaité.

M. DETANGER.- Une remarque sur l'enquête et une suggestion.

Je constate, à travers la restitution qui a été faite, que l'enquête aurait été meilleure si nous avions fait précéder chaque thème d'une introduction pédagogique, factuelle, non contestable. À partir de là, chacun aurait pu s'exprimer pour dire dans quel sens il souhaitait que la situation évolue, mais à partir d'une situation connue.

Les industriels ont constaté que certaines réponses, je suis désolé de le dire, démontraient un manque de connaissances de la situation actuelle.

M. CAFFIER.- Par exemple ?

M. DETANGER.- La réduction de la pollution par les industriels éliminant directement leurs rejets après épuration dans le milieu naturel, a fait des progrès considérables. Manifestement ils sont occultés ou méconnus par le public.

J'ai fait une enquête sur ce type de rejet. La pollution spécifique a été pratiquement divisée par des facteurs de l'ordre de 15 à 20, pendant que la production était multipliée par des facteurs de 2 à 3. En trente ans, la pollution a été réduite par sept.

Une autre remarque : l'homogénéité des publics touchés. Selon notre analyse dans différents bassins, la qualité des personnes qui ont répondu n'était pas toujours homogène. Cela induisait des différences de réponses qui, à mon sens, étaient dommageables.

Par ailleurs, j'ai regretté que l'on ne demande pas au public de réfléchir, de répondre et de donner un avis sur la valeur de la solidarité entre les différentes catégories d'usagers des bassins.

Au cours des quarante années des agences de l'eau, cette valeur a été fondamentale pour travailler. Il serait souhaitable que le public s'exprime sur cette valeur de solidarité et, éventuellement, la manière de la faire évoluer.

Une dernière remarque, ce n'est pas une critique. Je signale l'influence, pour les entreprises, des convictions environnementales de leur personnel.

--

Dans les entreprises, nous avons des personnes qui sont dans le public, qui ont des convictions et font avancer le progrès environnemental.

M. VASSEUR.- Les agriculteurs, pour partie, ont répondu au questionnaire. Ils l'ont fait notamment à travers leurs organisations professionnelles.

Nous sommes une profession relativement bien organisée, à la fois autour des chambres d'agriculture, mais également au niveau des organisations syndicales.

Plusieurs points remontent de ce qui s'est passé sur le terrain, au-delà du questionnaire. Le premier porte sur les réunions organisées à un niveau plus décentralisé, le niveau local. La participation et l'implication des agriculteurs ont beaucoup retenu l'attention. Vu de notre côté, ces opérations sont non seulement à renouveler, mais à poursuivre à partir des thèmes abordés.

Un deuxième élément remonte, il y a eu des participations plus importantes à travers des manifestations, au-delà de la réunion locale. Elles ont été initiées sur le terrain par les uns ou les autres et ont entraîné une mobilisation des agriculteurs mais également de tous les autres acteurs de la politique de l'eau.

Je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure, cela permet le dialogue, l'échange, quelquefois la confrontation sur les thèmes pouvant nous rassembler ou nous faire diverger. De ces échanges et dialogues découle une meilleure compréhension.

Les chambres d'agriculture ou les organisations professionnelles ont leur journal professionnel. Chaque département a son journal diffusé à tous les agriculteurs. Quand il y a eu l'engagement de véhiculer le questionnaire, le taux de réponse des agriculteurs a été plus important. Peut-être la sensibilisation a-t-elle été plus forte dans le secteur concerné.

Tout cela va dans le sens de ce que nous avons vécu et souhaitons pour une meilleure implication demain.

Le problème des moyens a été évoqué. Sans moyen on ne peut pas faire grand chose. Pour obtenir cette consultation grand public, cette démocratie que l'on veut décentraliser au maximum, il faut mettre quelques moyens. Ma réflexion porte plus sur le grand public que sur les agriculteurs. Néanmoins, en tant qu'agriculteur je la partage largement.

Je fais une différence importante entre un questionnaire, une enquête et un sondage. Il est plus difficile de tirer des conclusions, voire des enseignements, à partir d'une enquête qu'à partir d'un sondage. Ce dernier est une démarche plus scientifique et permet de mieux cerner les préoccupations des uns et des autres.

--

Si demain vous parlez d'enquête, le questionnaire devra être plus ciblé, dégager quelques priorités par rapport au positionnement de nos citoyens. Dans le même temps, ce qui n'est pas contradictoire, le questionnaire devrait être plus ouvert, donc plus difficile à exploiter. Nous pouvons avoir une approche globale des problématiques de l'eau sur l'ensemble du territoire, néanmoins, chaque citoyen peut avoir une préoccupation plus ponctuelle. Concernant les agriculteurs, tout à l'heure mon collègue de la FENARIVE, Bruno DETANGER, a évoqué les actions, les efforts et la politique menée par les industriels.

En ce qui nous concerne, un souhait. Il faut faire en sorte qu'il y ait une meilleure connaissance de l'action menée depuis 20 ou 25 ans par les agriculteurs. Notre impression est qu'il existe une forte méconnaissance de ce qui s'est fait, se fait et de nos engagements.

Voilà mon témoignage, nous devons faire en sorte de nous rapprocher le plus possible d'une démarche consensuelle.

M. CAFFIER.- Monsieur JOURDAIN pour l'Association des Maires de France.

M. JOURDAIN.- Je suis un peu gêné, je représente l'Association des Maires de France. Par ailleurs, je suis membre du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et Président de la Commission des programmes.

A ce titre, nous cherchons à inscrire de manière formelle et dynamique la question de la consultation des publics dans le neuvième programme. C'est l'un des moyens de gouvernance à mettre en place pour atteindre ses objectifs.

Délaissant ou prenant le virage d'une politique de guichet, d'objectifs, nous sommes confrontés à une question essentielle, celle de la mobilisation du public, des acteurs. Comment mettre en place une sorte de démocratie active ?

Je vais plus me projeter sur les suites à donner que sur le bilan de la consultation. Le 2 septembre à Château Thierry, j'ai moi-même organisé un débat considéré intéressant par les acteurs qui ont confronté leurs points de vue. Peut-être ont-ils, à ce moment-là, tenté de délaissé ou d'abandonner des idées reçues, comme viennent de le dire les représentants de l'agriculture et des industriels.

Je ne vais pas parler de cette expérience, mais des objectifs de la directive cadre et plus généralement de la stratégie nationale de développement durable (la France a adopté une stratégie, elle doit la mettre en œuvre).

La nécessité de mettre en place des politiques cohérentes durables nous impose d'aller plus loin dans la mise en œuvre de modalités de participation des publics. Il ne s'agit pas de les informer, de communiquer, mais de leur faire prendre en compte et de confronter les points de vue.

--

Ils doivent régler, aux termes d'un débat, dans une grande transparence, les engagements des uns et des autres, les conflits d'usage et ceux de financement.

Dans la consultation qui vient d'avoir lieu, les collectivités territoriales ont été relativement absentes. La démocratie locale passe par elles. Si nous voulons parler de démocratie de l'eau, de développement durable, de gouvernance nouvelle, il faut s'appuyer sur les collectivités territoriales qui ont déjà une expérience de la démocratie.

Il faut se donner les moyens d'organiser, selon les modalités de la Commission Nationale du Débat public, des conférences de consensus, de citoyens. Nous avons assez d'expériences en Europe pour nous permettre d'imaginer des modalités qui iront un peu plus loin dans cette appréhension et cogestion des questions de l'eau, objectifs de la directive cadre.

Plusieurs intervenants l'ont souligné, nous sommes face à des problèmes très complexes. Il faut donc mobiliser le maximum de citoyens, de collectivités, d'institutions pour avancer, appréhender ces problèmes et prendre des décisions collectives.

Nous n'avons pas d'autres choix que de renforcer, dans les années qui viennent, cette vision que l'eau est du développement durable. Ce dernier implique la mobilisation des citoyens et des institutions au sens très large du terme. J'inclus, bien évidemment, les établissements publics, les chambres consulaires, les associations, tout ce qui participe à la vie démocratique de notre pays. Nous devons aller chercher le citoyen au plus proche de ses préoccupations, mais aussi l'amener au plus près des objectifs globaux et internationaux que nous nous devons d'atteindre : la gestion de la rareté de l'eau, sa qualité, son prix et, tout simplement, le partage et la solidarité.

S'il faut se prononcer sur l'avenir, je plaide de manière très forte pour aller plus loin dans les modalités de concertation, de consultation et de participation du public.

M. CAFFIER.- Et d'information.

M. GIORDANI.- Je ne peux que confirmer ce que viennent de dire M. JOURDAIN et Mme POPARD ce matin. Étant membre du comité national de suivi et d'évaluation de la consultation du public sur l'eau, j'ai attiré, dès le départ, l'attention du comité sur la participation des maires, des conseillers généraux et des élus locaux. Elle me paraissait incontournable. S'il n'en a pas été tenu compte, nous pouvons le regretter.

Toutefois, c'est un enseignement majeur de la prochaine consultation, il faudra bien passer par les élus de proximité.

--

Par ailleurs, comme l'a dit également Mme POPARD, 380 000 réponses au questionnaire sur 22 ou 23 millions de spectateurs touchés, le résultat n'est pas très encourageant, d'où l'intérêt de repasser par les élus locaux.

Quant à la démocratie participative, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit par mes collègues, mais je vais vous faire part d'une expérience personnelle.

Dans ma petite commune, nous n'avons pas de problèmes majeurs d'eau, mais surtout des problèmes de gestion. Cet exemple n'est pas adaptable à des communes plus importantes, mais il permet de montrer que le public peut être touché, à condition de le vouloir.

J'ai profité d'un événement municipal, la remise aux normes du réseau d'adduction d'eau potable, notamment de la pose des compteurs, pour inviter tous mes administrés à participer à la Conférence Nationale sur l'Eau. C'était facile, car lorsque j'ai parlé des compteurs, tous ont pensé que j'allais leur faire payer l'eau. Je suis en régie et les administrés paient seulement un forfait.

Donc, pose des compteurs. Nous avons de l'eau potable en quantité suffisante, de l'eau d'arrosage gratuite, moyennant quoi au mois d'août nous avons toujours des problèmes d'alimentation en eau potable. Je veux bien que la population soit multipliée par dix, mais ces problèmes doivent cesser. Donc, je ferai payer l'eau de juin à septembre. Il existe un forfait de 13 mètres cubes mensuels, c'est énorme, de l'eau d'arrosage en quantité et gratuite. Les administrés devront donc payer le surcoût au cas où il y en aurait un.

Le débat a été ouvert. Tout le monde s'est intéressé à cette consultation nationale. Les messages ne sont pas forcément passés. Les administrés, après avoir manifesté leur mécontentement, ont commencé à discuter. Cela allait beaucoup mieux. Ils ont compris les enjeux, qu'il fallait arriver à économiser l'eau. Nous leur avons rappelé que de nombreuses populations, notamment dans le Sahel, vivent avec moins de dix litres d'eau par jour. Ainsi, le message est passé beaucoup plus facilement.

Finalement, il a été constaté qu'en plein mois d'août nous n'avons jamais eu de coupures d'eau. À la fin de la saison, tout le monde était content, le message était très bien passé.

Je ne perds jamais une occasion de sensibiliser les personnes au problème de l'eau. J'ai mené une autre action, dans le cadre communal, avec une association de pêche. Celle-ci travaille sur l'avenir et s'oriente beaucoup vers l'initiation des enfants à la pêche. À travers le message de la pêche, nous formons les enfants et sensibilisons les parents.

Beaucoup d'exemples peuvent être cités à ce sujet. En passant par les élus de proximité, la consultation devrait connaître normalement un plus

--

grand succès. Dans mon village, le taux de retour du questionnaire a atteint les 70 %.

M. CAFFIER.- C'est peut-être un record.

M. CAILLAUD.- Je voudrais m'associer à Mme MADER quant à ses compliments concernant la première mise en place de cette consultation.

En fait, c'est une première expérience et, à travers elle, il faut analyser ce qui se passe aujourd'hui.

Deux ou trois mots avant de parler du partenariat de l'Agence Loire-Bretagne avec un réseau de structures associatives, les CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement). Ce réseau associatif est composé de 75 associations, il en existe d'autres en France. Il a permis de conduire en 2005 et actuellement en 2006 -et nous l'espérons l'année prochaine- un travail d'accompagnement du dispositif de consultation.

Cette première expérience, malgré les résultats qui peuvent paraître peu encourageants, a le mérite d'exister et a permis d'encourager des citoyens qui jusque là n'avaient pas été consultés ou très rarement. Il fallait le souligner.

Nous devons également intégrer la question de la durée car ces processus sont longs. L'apprentissage de la démocratie participative commence aujourd'hui, il faudra des années pour qu'elle se mette en place progressivement, nous devons l'avoir en mémoire.

Par ailleurs, il est important de situer la consultation par rapport à ce qui existe déjà en matière de gestion publique et collective de l'eau. En effet, des institutions existent en tant que telles : des représentants des agriculteurs, des industriels, des associations de protection de l'environnement sont en place, les comités de bassin fonctionnent et la consultation vient en plus. Il ne faut pas mélanger les rôles, les situations, mais les distinguer au regard de ce qui existe déjà.

Dernier élément de cadrage, l'exemple de la Corse est intéressant puisqu'il s'agit d'un problème très local, avec des ouvertures. C'est une expérience de notre histoire. Chaque fois que nous avons parlé de l'eau, en prenant le sujet par la base et par le terrain, cela a été beaucoup plus facile et incitatif. *A priori*, les personnes se déplacent plus facilement lorsqu'elles sont concernées au quotidien.

En revanche, il ne faut jamais oublier que la consultation porte sur des problématiques globales et plus larges. Il est toujours important de faire le lien entre les deux. En se réunissant pour économiser l'eau au mois d'août, il faut penser au problème de manière plus large.

La convention avec les CPIE a porté sur l'accompagnement d'une quinzaine de CPIE dans le bassin Loire-Bretagne. Nous avons réalisé, avec nos équipes de terrain, des actions de sensibilisation et d'information. Il

--

était important de dire, avant que les personnes ne se prononcent, quelle était la réalité, de quoi il s'agissait et quels étaient les enjeux, les sujets, les problèmes et les données factuelles. Tout cela a été mené de front, à la fois l'information, l'accompagnement du questionnaire et sa distribution.

Dans le réseau qui nous intéresse, nous avons rencontré à l'occasion d'échanges et de dialogues avec le public, près de 100 000 personnes dans le bassin Loire-Bretagne, pour récolter 4000 et quelques questionnaires.

Nous sommes préoccupés par le prolongement de cette opération avec la création, dans et autour des CPIE, d'instances de dialogue. Les termes que vous utilisez tous concernant ces questions sont un peu différents. Actuellement, nous avons des rencontres de travail beaucoup plus engagées de la part des citoyens puisqu'ils se réunissent lors de différentes réunions de travail. L'objet est d'exprimer leurs préoccupations et de déterminer les contributions qui vont être versées au dossier de révision du SDAGE.

Nous sommes dans une phase un peu nuancée et différente. Après notre travail avec les habitants, nous passons à une phase de concertation demandant plus d'implication. Celle-ci nécessite que les participants se mobilisent, se réunissent régulièrement, participent à des actions de formation pour mieux s'informer de ce qui se passe sur le terrain.

M. CAFFIER.- Allons-nous revenir tout à l'heure sur les enseignements de la démarche ? Voulez-vous que nous nous projetions davantage vers l'avenir, si vous avez des propositions ?

M. CAILLAUD.- Nous sommes accompagnés par un groupe de travail national et une formation permanente de nos équipes. Nous disons souvent que l'essentiel est de s'appuyer, dans le cadre de la consultation, sur le tissu existant, le tissu local, les élus qui sont assez demandeurs. J'ai entendu dire que le rôle des élus était de reprendre cette démocratie et de la faire vivre.

Quand nous arrivons dans les communes, les maires nous disent qu'ils n'ont pas toujours l'habitude de le faire, que nous avons des compétences professionnelles qui les intéressent. S'appuyer sur le tissu des relais locaux, des maires, des élus locaux, des associations locales est une leçon importante.

La question de l'information et de la pré-information du public est essentielle. Il est difficile de donner un avis si l'on ne sait ni de quoi il s'agit ni de quoi il est question à l'origine.

Mme MADER a parlé du retour d'information.

Aujourd'hui, quand nous revenons avec le document indiquant qu'il a été tenu compte de ce qui a été dit l'année dernière lors de la consultation, il est vrai que c'est intéressant. Les services de l'Agence de l'Eau ont joué le

--

jeu. Aujourd'hui, dans les restitutions, nous retrouvons noir sur blanc ce que le public a apporté. Ce point est important. Il faut dire aux personnes que l'avis qu'elles ont donné a été intégré.

Un point nous préoccupe et nous intéresse, il relie l'idée de pensée globale et d'agir local. Nous avons le sentiment que dans le travail de consultation et de concertation du public, il faut passer à l'acte localement et trouver une traduction dans l'action et dans la mise en oeuvre des actions locales.

Aujourd'hui, nos instances de dialogue se réunissent pour traiter de trois thèmes : la biodiversité, le paysage et l'usage de l'eau. Toutes disent : n'est-il pas possible d'engager localement des actions pour relayer cette politique dans notre commune, notre syndicat de rivière, d'eau potable ? Nous sentons qu'il y a un désir non seulement de participer, mais éventuellement de s'impliquer et d'agir concrètement.

Pour nous CPIE qui sommes des acteurs, des militants de l'animation locale et territoriale, ce sont des encouragements et des éléments qui correspondent à ce que nous attendons.

M. CAFFIER.- Nous reparlerons d'éducation dans un instant.

M. BONNETAIN.- Je vais faire un retour sur la perception des acteurs et cette consultation imposée par l'Europe, et qui a donc imposé aux agences une nouvelle perception, un nouveau mode d'intervention.

Rappelons que les agences existent depuis trente ans, qu'elles ont des bilans et fait de la communication. Aujourd'hui, c'est un nouveau métier qui les a *boostées*, mais dans l'urgence.

Comme Colette POPARD ce matin, je remercie les personnels des agences qui se sont investis dans cette affaire ainsi que les administrateurs qui ont voté les budgets qui sont importants. Il fallait le rappeler.

Il est également important de rappeler le rôle des agences. Souvent, elles ne sont considérées que comme des collecteurs d'impôts. Il faut rappeler que la préservation des milieux aquatiques doit également à l'intervention d'agences, c'est leur premier rôle.

Les acteurs sont de plus en plus nombreux : l'État, les agences, les usagers, les collectivités. Pour le public, il est difficile de savoir qui intervient sur l'eau à bon escient.

Pour cette consultation publique 2005, ce matin M. CAFFIER faisait remarquer aux personnes de Rhin-Meuse que, pour leurs interventions, elles n'avaient choisi que des radios privées. Au niveau national, il y a eu une campagne de *spots* nationaux sur une chaîne privée, TF1. Ils ont été vus entre La Ferme et PPDA et n'étaient peut-être pas très lisibles. En termes d'investissement, peut-être que le soir il était préférable de faire passer un message sur les maillots Zidane, cela aurait été certainement plus porteur. C'est aussi de la communication.

--

M. CAFFIER.- Plus de participation du service public, la question peut se poser.

M. BONNETAIN.- L'eau est une mission de service public. Il nous paraissait important de rappeler que pour une consultation aussi importante, il fallait faire un appel d'offres.

La consultation Rhône-Méditerranée était très bonne, tout le monde s'y est retrouvé. Le panel de partenaires relais a été important : des collectivités, des usagers, des associations. Tout le monde a « mouillé sa chemise » pour aboutir à quelque chose de fort.

Les forums ont été remplis, les interventions importantes. Il y a eu des expositions itinérantes, des retours et même une pièce de théâtre fantastique sur l'eau, montée par une compagnie d'Avignon. Vous pouvez vous rapprocher de Sylvie LAINE pour obtenir les coordonnées. Une pièce de théâtre est un bon moyen d'animation, plus qu'un grand colloque. C'est un message tout aussi important pour les personnes.

J'ai relevé trois remarques particulières :

- Les personnes de Rhône-Méditerranée se consacrent à la préservation du milieu aquatique, aujourd'hui la qualité de l'eau est fondamentale.
- Qu'elles voulaient de la transparence, autant dans la facture que dans le mode d'intervention.
- L'importance des acteurs locaux, ce point est fondamental. Aujourd'hui on pense que les élus sont payés pour faire ce travail, mais les usagers sont également importants, qu'ils soient industriels, agriculteurs, associatifs ou environnementalistes

Dans l'action 2007, il faut continuer cette DCE. Nous avons été pris de court en 2005, en 2007 il faut prendre un peu d'aisance, s'appuyer sur notre expérience et dire aux personnes que l'eau est un patrimoine commun, pas seulement pour nous, mais pour les générations à venir. C'est fondamental.

Il faut, à tout prix, miser sur les acteurs locaux, simplifier les messages, laisser une autonomie aux agences, nos six agences étant complètement différentes en termes de topographie, de taille, de problématiques. Si le message national est nécessaire, les agences doivent être capables de remplir leur copie elles-mêmes. Les problématiques ne sont pas les mêmes du fait d'être 1,6 ou 14 millions.

Je suis aussi administrateur de l'agence, en ce moment je peux dire : j'ai des problèmes pour le neuvième programme, la fin du huitième, le budget à préparer ; en ce moment tout augmente, nous allons augmenter les redevances, un budget communication supplémentaire arrive, il va falloir faire des choix.

--

Il faut dire que nos budgets sont de plus en plus difficiles à boucler. Il faut faire de la communication, aller vers l'utilisateur, mais aussi être vigilants quant à l'augmentation des redevances. Il est vrai qu'aujourd'hui l'utilisateur est d'accord pour payer, mais il veut obtenir un vrai service.

M. CAFFIER.- Daniel OUSTRAIN, à la lumière de ce que vous avez fait, observé sur le terrain avec École et Nature, qu'envisagez-vous pour 2007 ? L'éducation est revenue très souvent dans la discussion.

M. OUSTRAIN.- Je tiens à vous remercier pour l'organisation de ce colloque et de nous donner la parole.

Il est vrai que beaucoup d'associations et d'acteurs de l'éducation de l'environnement se sont investis auprès des agences de l'eau, des différents partenaires. Leur objectif a été de mener à bien cette première consultation avec ce premier galop d'essai et de nombreuses actions de sensibilisation, en vue de ce qui va se réaliser par la suite.

Quelques précisions pour ceux qui ne connaissent pas encore le Réseau École et Nature. Ce réseau a plus de vingt ans. Il a été créé par des animateurs axés sur la nature, des enseignants qui ont voulu changer, mutualiser leurs pratiques, pour améliorer leur activité auprès des différents publics, notamment auprès des scolaires ou extrascolaires.

Aujourd'hui, ce réseau regroupe environ 2 000 membres : structures associatives, collectivités, acteurs individuels ou enseignants.

Le Réseau École et Nature a souhaité apporter sa contribution, sur le plan éducatif, au sein de la consultation. Nous avons mené des expériences éducatives en 2005 pour travailler, initier, formaliser les pratiques pédagogiques pouvant être intéressantes à reproduire pour la prochaine consultation. Il s'est intéressé à la définition de perspectives pour travailler ensemble.

Ce point a déjà été évoqué, mais je tiens à souligner que les Européens qui ont témoigné tout à l'heure, ont avancé beaucoup d'éléments correspondant à ce que le Réseau École Nature a trouvé intéressant de travailler.

Il s'agit de mettre en oeuvre des actions éducatives en amont et pendant la consultation ; d'associer le public en développant un processus de participation, ce point a été évoqué, il faudra étudier comment le mettre en oeuvre. Il serait intéressant de le réaliser avec l'implication des instances des réseaux nationaux : UNCPiE, FNE et tous les acteurs de l'éducation.

Nous devons préciser qu'il faut amener les citoyens à participer et, pour ce faire, ils doivent se sentir concernés. A cet effet, il faut engager des actions de sensibilisation. Je souhaite que celles-ci soit dissociées des actions d'éducation. Cette année, beaucoup d'actions de sensibilisation, de courtes durées, ont permis d'éveiller la curiosité, de susciter l'intérêt et le

--

questionnement. Si nous nous arrêtons là, nous n'irons pas dans le sens d'un changement de comportement ni dans un approfondissement qui serait réellement un acte éducatif.

Pour les actions de sensibilisation identifiées, il semble pertinent de reproduire, de rassembler les publics - et non pas le grand public-, de susciter leur intérêt et de s'appuyer sur des éléments très concrets et locaux. Nous notons que les réalités locales intéressaient beaucoup.

Nous nous appuyons sur les problématiques locales, mais il faut ensuite ouvrir sur du global si nous voulons travailler sur les enjeux des bassins, les supports pédagogiques à utiliser ou à développer par la suite. Cet ancrage territorial est très important.

Le citoyen doit forger lui-même son opinion. Tout à l'heure il était question de conférences de citoyens, cette pratique est intéressante. Un groupe est capable de se forger une opinion et d'apporter quelque chose de plus intéressant qualitativement que si on lui pose une question par le biais des questionnaires.

La conférence de citoyens n'est pas la seule solution. On peut travailler à des projets pédagogiques dont le résultat sera similaire et pourra être développé sur l'ensemble du territoire, en travaillant avec des groupes, des adultes. Nous l'avons constaté avec la classe prototype menée par Famille Rurale. Ces situations sont reproductibles si les interventions sont limitées financièrement. En effet, il faut s'appuyer sur de nombreuses interventions et des débats.

Le point important est de débattre pour permettre aux personnes de se forger une opinion.

Il faut également permettre aux citoyens de se forger leur propre opinion et de pouvoir l'exprimer, au plan éducatif, c'est très important. Pour ce faire, il faut des personnes compétentes, en termes d'éducation, pour former ces groupes.

En termes de perspectives, il nous semble important de diversifier les publics et de nous appuyer sur ceux que nous touchions auparavant. Il est essentiel de compter sur les jeunes, scolaires ou extra-scolaires, et de continuer à développer des actions. Il ne faut pas s'adresser qu'au public adulte.

S'appuyer sur la dynamique territoriale existante est fondamental. Il existe des réseaux régionaux, départementaux, il faut avoir recours à eux pour couvrir le territoire et favoriser de nombreuses actions éducatives.

Les échanges de pratiques sont très importants...

M. CAFFIER.- Votre réseau le permet.

M. OUSTRAIN.- Nous avons un réseau très développé. Ce travail doit être réalisé avec l'ensemble des partenaires.

--

M. CAFFIER.- Faites-vous la synthèse ? Prenez-vous le recul nécessaire ?

M. OUSTRAIN.- Dans notre travail d'analyse des expériences éducatives, nous nous sommes penchés sur les actions menées par les différents acteurs éducatifs, sur ce qu'ont pu faire certains CPIE, Familles Rurales. Qu'ils soient membres ou pas du Réseau École et Nature, n'est pas essentiel, ce qui nous intéressait en termes de pratique pédagogique était de savoir ce qui était innovant, intéressant.

Il faudrait voir maintenant comment travailler tous ensemble. Cette dimension de réseau pose problème, comment le faire dans le calendrier proposé ? C'est loin d'être évident.

Cela a été dit, je le rappelle, il faut travailler au développement de supports pédagogiques pertinents pour les acteurs de l'éducation et aux outils accessibles au public. C'est vital pour nous. Ces supports doivent porter sur des notions qui manquent actuellement : savoir ce qu'est le SDAGE, quelles sont les instances de gestion de l'eau, de quelle manière on peut s'impliquer dans une enquête publique ? Pour le savoir, des outils doivent être développés.

Comme le disait M. DARTOUT, pourquoi ne pas imaginer travailler sur un dispositif éducatif au niveau national ? Il rassemblerait les efforts de chacun et permettrait d'avoir une stratégie pour avancer en amont de la consultation et de celles qui vont venir par la suite. Nous sommes prêts à nous investir auprès des agences et de la direction de l'eau.

M. CAFFIER.- Avez-vous des questions à poser ?

➤ **Questions :**

M. HENARD (NAUSICAA, Centre National de la Mer).- Nous avons eu la chance et le plaisir de participer à l'opération avec l'agence Artois-Picardie.

Nous recevons chaque année 650 000 visiteurs qui viennent rêver et apprendre des choses sur l'eau et la planète en général. Ce sont des clients de choix pour ce type de consultation.

Nous estimons que l'expérience a été assez concluante. Nous espérons que nos visiteurs ont beaucoup appris, comme nous également. Ils deviendront les acteurs d'une meilleure gestion de l'eau à l'échelle du territoire.

J'aimerais savoir si ce type de partenariat entre les agences de l'eau et les Centres d'Éducation à l'Environnement sur le territoire français a également eu d'autres répercussions. Y a-t-il d'autres exemples que celui de l'agence Picardie et NAUSICAA ?

M. CAILLAUD.- L'agence Loire-Bretagne s'est investie avec le réseau des CPIE dans le bassin Loire-Bretagne. La convention portait sur l'accompagnement de la consultation, mais également la mise en place

--

d'un travail assez nouveau pour l'agence et pour nous. Il s'agissait de la mise en oeuvre de ce principe de concertation, avec la création, dans 18 CIE, d'instances de dialogues. Ces instances existent toujours et permettent aujourd'hui à des citoyens de se réunir régulièrement, de se former, d'apprendre à mieux connaître la problématique de l'eau et à faire état de certaines propositions qui vont être versées au SDAGE.

Parallèlement, nous avons nos actions de sensibilisation, toujours dans le cadre de cette convention de bassin. Nous avons plutôt choisi de délocaliser, nous disposons d'équipements permanents, mais nous nous déplaçons vers le public, pensant que de tels sujets sont des facteurs de réussite. Nous prenons nos maquettes, nos expositions, nos éléments pédagogiques et allons dans les lieux publics, les halls de supermarché, les foires, les marchés à l'occasion de fêtes et de manifestations publiques.

M. ADER (Parc naturel régional du Vexin français).- J'ai compris l'importance de l'ancrage des questionnements et du lien entre les préoccupations des agences qui doivent répondre à l'objectif de l'article 14 de la DCE et celles des collectivités locales.

Il existe sans doute la possibilité d'une vraie concordance et un réel intérêt commun à engager la consultation. Les collectivités ont très souvent des problèmes concrets à régler dans lesquels elles doivent impliquer leurs citoyens pour consommer moins d'eau et qu'elle soit moins polluée. Elles sont en recherche - nous le vivons dans le Parc du Vexin - d'un soutien, d'une communication forte au niveau du bassin ou même national.

Travailler en s'inspirant des problématiques locales, apporterait, sans nul doute, une coopération et un bénéfice communs.

Dans les agences, existe-t-il un moyen pour parler du problème de la pollution, de la consommation ou autres, pour engager des actions locales, débattre et aboutir à une conscience plus générale de la problématique de l'eau ?

M. DARTOUT.- Le réseau des parcs constitue un outil d'appropriation local remarquable. Toutes les agences l'utilisent pour travailler au niveau local. Il faut continuer à l'amplifier.

Il existe toute une série d'outils pédagogiques. Sont-ils vraiment adaptés ? Nos objectifs sont bien précis, nous ne consultons pas sur n'importe quoi, il faut que les personnes comprennent de quoi nous parlons.

Une éducation de base reste à faire et une vraie mission nous est confiée. Nous ne devons pas perdre notre temps non plus, il faut expliquer ce qu'est l'eau, mais que va-t-il se passer en 2007 ? Qu'est-ce qu'un SDAGE ?

--

Je me demande si les outils pédagogiques actuels sont bien conçus, il reste encore du travail à faire. Je milite pour qu'il y ait une réflexion nationale sur ce sujet, pour que nous disposions d'outils dans les réseaux, y compris dans celui des parcs, pour parler de la même chose de Dunkerque à Calvi.

M. THOMAS.- Je suis vraiment ébahi et sidéré par l'enthousiasme des différents acteurs en France pour relayer l'enquête publique.

Puisque la deuxième enquête publique a pour objectif de mettre en place les plans de gestion et leur financement et que les factures d'eau risquent d'augmenter, ne craignez-vous pas que cet enthousiasme ne soit un peu plombé ?

Mme MADER.- Il ne faut pas se faire d'illusions. Le prix de l'eau n'est pas le même sur l'ensemble du territoire. Peut-être les consommateurs sont-ils prêts à payer, mais il faudra le justifier.

Vous avez raison de soulever cette question, elle est trop souvent évacuée. Personnellement je pense qu'il y a des explications à donner quant à la formation du prix de l'eau.

À l'heure actuelle, ceux qui reçoivent et lisent leur quittance d'eau (certaines personnes ne sont pas des abonnés directs et la reçoivent par l'intermédiaire d'un syndicat), sont très mécontents. Nous le constatons à la CLVC qui fait des études à ce sujet.

Deux éléments : il y a effectivement des questions par rapport au prix à payer, mais surtout un manque de transparence pour lequel il est possible de trouver des solutions, nous semble-t-il.

M. OUSTAIN.- Si un travail éducatif est réalisé auprès d'un groupe de citoyens pour l'informer qu'il paiera l'eau plus chère, il y a de grandes chances que cela ne l'intéresse pas.

S'ils arrivent eux-mêmes à cette solution permettant de mieux gérer l'eau – les Pays-Bas notamment ont présenté une expérience -, ils définissent eux-mêmes cet intérêt général. La solution est plus facilement acceptable que si elle était imposée et venait de l'extérieur, d'où la nécessité d'un travail éducatif.

M. DETANGER.- Pour l'industriel, c'est très clair. L'eau est, et restera un facteur de compétitivité pour les entreprises qui l'utilisent dans leurs processus industriels.

M. JOURDAIN.- La représentante de la CLCV l'a dit, il faut plus de transparence et probablement aller un peu plus loin.

Il y a des marges d'économie à faire sur la facture de l'eau. Elles ne passent pas uniquement par la question des redevances payées aux agences pour combattre la pollution ou aider à rétablir des milieux naturels.

--

Par ailleurs, il faut, coûte que coûte, inscrire cette communication, cette information dans le cadre de politiques plus globales. On ne doit pas séparer la politique de l'eau de celle des ordures ménagères, des impôts locaux. Il faut arriver à avoir une perception de masse de l'ensemble de ces contributions, de manière à expliquer le sens de tout cela. Je renvoie à la question, sous une forme ou une autre, des débats publics.

Enfin, pour répondre plus directement à notre collègue belge, quand il y a un paradoxe, il faut foncer. C'est précisément parce qu'il est difficile d'expliquer l'augmentation d'une facture qu'il faut communiquer d'autant plus. Il faut agir sur ce paradoxe, avec ce paradoxe comme levier pour aller plus loin collectivement.

M. CAILLAUD.- Il y a une différence entre l'eau et d'autres problèmes environnementaux comme les déchets. Pour l'eau, chacun peut faire des choix de vie qui ont des répercussions directes sur les économies. Si vous économisez la quantité d'eau que vous consommez, vous diminuez votre facture personnelle. Cela se répercute directement et individuellement, ce qui n'est pas le cas pour les déchets puisque vous êtes souvent imposés sur des bases forfaitaires.

M. CAFFIER.- Nous n'avons plus le temps de recevoir des questions mais le débat va continuer d'une manière ou d'une autre. Merci d'avoir participé à ce dernier débat.

(Applaudissements...)

CONCLUSION

M. CAFFIER.- Avant de nous quitter, nous allons conclure en une dizaine de minutes avec Pascal BERTEAUD, Directeur de l'Eau au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

Nous parlions de facture. Nous pouvons aussi revenir à un élément qui est apparu aujourd'hui, le coût de l'opération. Ce matin, nous avons essayé de le chiffrer en euros, mais aussi en investissement associatif.

M. BERTEAUD.- Le coût de l'opération est d'environ 7 M€. Ce montant n'inclut pas tout le temps passé par les associations, les différents relais, etc.

Est-ce cher ou pas ? C'est en fonction du résultat obtenu. Tout dépend à quoi vous comparez. 7 M€ doivent représenter 400 années de SMIC, c'est énorme. Cela dit, ces 7 M€, représentent 5% du budget de communication d'un grand groupe énergétique dont nous voyons les publicités à la télévision.

Si vous le comparez à l'impact économique du secteur de l'eau, 22 Md€, tout compris, eau et assainissement, vous êtes à 3 pour 1000. Ce n'est pas évident.

Le résultat, j'ai entendu tout à l'heure qu'il était décevant, je n'en suis pas certain. Finalement 300 000 et quelques, c'est déjà un bon score. Pour d'autres campagnes du même type, les taux de réponse sont du même ordre voire inférieurs. Dans les réponses aux questions, certains disent qu'il y a de grands *scoops*, il n'y en a pas vraiment.

Certains éléments sont intéressants. Tout à l'heure nous parlions du prix de l'eau. Mme MADER l'a dit, en réalité les personnes sont relativement prêtes à accepter une augmentation de la facture, à condition de leur expliquer pourquoi et qu'elles soient sûres que derrière il y aura des résultats. C'est probablement la martingale que nous allons devoir appliquer : arriver à montrer aux citoyens que dans cette augmentation du prix de l'eau il y a des résultats en face et qu'elle ne part pas dans le tonneau des Danaïdes.

M. CAFFIER.- Une autre question a été posée à plusieurs reprises : la prise en compte de l'avis du public.

Comment pouvez-vous imaginer de mieux gérer ce retour qu'attendent les personnes qui ont participé à la consultation ?

M. BERTEAUD.- C'est essentiel. La directive cadre parle de participation des acteurs, de consultation du public, c'est bien pour que ces données soient prises en compte et pas pour la « frime ».

Cela signifie effectivement que dans les plans de gestion auxquels travaillent actuellement les comités de bassin, il faut prendre en compte plusieurs éléments dans la loi sur l'eau, notamment, au niveau national. Un exemple, le besoin de transparence assez fort exprimé par le public sur les questions de prix de l'eau. Lors du passage de la loi le mois dernier à l'Assemblée, cela a amené à proposer la mise en place d'un Observatoire et un rôle accru au Conseil National de l'Eau.

Derrière, un certain nombre d'éléments ont été pris en compte. Une telle enquête, à une échelle assez large, n'entraîne pas forcément des résultats très précis. Elle ne se traduit pas directement par : tel questionnaire a été pris en compte dans telle mesure, mais par l'inflexion de l'ensemble des travaux.

M. CAFFIER.- C'est difficile à communiquer.

M. BERTEAUD.- Cela doit aussi nous interroger et nous orienter sur la suite et sur les prochains questionnaires qui seront nettement plus concrets, notamment quant à la façon de consulter le public pour arriver à avoir des réponses, des préconisations moins globales et plus précises et permettant d'avoir une prise en compte plus visible.

--

M. CAFFIER.- Comment augmenter le taux la participation ? Tout à l'heure le chiffre de 380 000 a été cité.

M. BERTEAUD.- Je ne sais pas s'il faut augmenter le taux de participation pour le mode de consultation qu'est le questionnaire. Il a été question tout à l'heure d'autres modes de consultation.

Nous avons rappelé que la participation se fait d'abord par les représentants du public que sont les usagers: les agriculteurs, les associatifs, les industriels à travers les comités de bassin.

Une idée pourrait être développée, nous avons vu que le réseau associatif s'est beaucoup mobilisé dans cette consultation. Les réseaux présents dans les comités de bassin pourrait-il se mobiliser beaucoup plus fortement à travers l'ensemble de ses acteurs, les réseaux agricole et industriel, de façon à faire augmenter la participation, quel que soit le mode de consultation choisi ?

M. CAFFIER.- Une personne de la Lyonnaise des Eaux demandait ce matin pourquoi nous n'avions pas associé les entreprises privées. Elle disait être prête à travailler avec elles.

M. BERTEAUD.- Je suis surpris par un certain nombre de points. Cette opération a associé tout le monde, certains ont plus travaillé que d'autres. Une des idées émise par la Commission Nationale du Débat public consistait à dire qu'il faudrait envoyer le questionnaire avec chaque facture d'eau. Manque de chance, elles ne sont pas toutes envoyées au même moment. Pas un Français sur deux reçoit une facture d'eau, nous en parlons tout à l'heure à propos des charges. Là aussi, il faut trouver des méthodes. Bien évidemment, je crois que l'ensemble des acteurs doit être associé.

M. CAFFIER.- Concernant le calendrier, pour la deuxième consultation y a-t-il des précisions ?

M. BERTEAUD.- La difficulté dans ce genre d'opération est de savoir comment placer des sujets de fond de ce type et dont la communication devrait être régulière compte tenu de l'actualité nationale ou internationale qui n'est pas évidente.

Un exemple, nous avons travaillé avec les agences de l'eau à une campagne sur la sécheresse. Cette campagne démarrera la deuxième quinzaine de juillet ou au début du mois d'août. Faire une campagne sur la sécheresse maintenant, n'aurait pas vraiment de sens, à part mettre de la publicité sur le maillot de Zidane, mais je crains que cela ne soit trop cher....

Nous devons arriver à démarrer la consultation en 2007. Oui, mais c'est une année électorale, comment faire ? Si nous enlevons les années électorales, la Coupe du monde de Football, les Jeux Olympiques, nous finirons par ne plus rien faire.

--

Il faudra probablement caler la communication sur une durée pas trop longue, un ou deux mois, et arriver à trouver le meilleur créneau possible dans l'actualité.

M. CAFFIER.- On a beaucoup parlé du rôle des maires et plus globalement des élus locaux.

M. BERTEAUD.- Il est essentiel et pour deux raisons. La première, est que les responsables des services d'eau et d'assainissement sont les maires. Les premiers à mettre en œuvre la politique de l'eau, notamment dès quelle concerne les habitants, le petit cycle de l'eau, sont les maires.

La deuxième : bien évidemment il faut une participation du public et mettre en place une démocratie participative. Toutefois, elle ne doit pas se faire au détriment de la démocratie électorale.

Un des vrais enjeux de la loi sur l'eau et de l'évolution du système des agences et des comités de bassin est bien la représentativité directe des maires, des présidents de syndicats dans les organismes de bassin. C'est l'un des sujets qui devra être amélioré dans le futur.

En conclusion, nous l'avons vu toute la journée à travers les différentes interventions, il n'y a pas de recette miracle. Nous devons remplir une obligation, la consultation et la participation du public. Nous sommes plutôt dans une situation favorable pour l'exercer à travers le système des bassins, les comités de bassin ont été créés en 1964. J'admire ceux qui, en 1964, ont mis en place un système qui était de la démocratie participative.

Nous avons tout ce qu'il faut pour réussir. Il faut simplement que l'ensemble des acteurs se mobilise. Voilà ce qui me paraît être la clef du succès, sachant que nous avons toute l'infrastructure pour réussir.

M. CAFFIER.- Merci beaucoup Pascal BERTEAUD d'avoir répondu à ces questions.

(Applaudissements...)

C'est la fin de cette journée qui, je l'espère, a été enrichissante pour tous. Merci à vous et à ceux qui m'ont aidé à préparer l'animation de ces débats.

La séance est levée à 17 h 10.

--